



LE SERMAGEOIS

n° 143



Imprimé sur papier recyclé

Bulletin d'informations municipales
Janvier 2025

Sommaire

- Mot du maire
- Conseil municipal
- France Rénov
- Chèque énergie
- Info SIEEEN
- Oser
- Ma Clé
- Fleurissement
- Travaux de rénovation
- Infos diverses
- CC Bazois Loire Morvan
- Etat civil
- Equipe Sermageois
- Mettendorf – Sermages
- A Notre Dame de La Salette
- Vie communale
- Téléthon
- SMS
- Histoire d'histoires
- Bibliothèque
- Agenda
- Annonces
- Jeu
- Pour se distraire



Le CCAS de Sermages **A votre service !**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Sermages se met à votre disposition. Il propose divers services et peut s'adapter en fonction des demandes

Les tarifs sont les suivants : Jardinage :

- sans matériel : 15€/heure
 - avec matériel : 19€/heure
 - avec gros matériel (tracteur) : 60€/heure
- Informations et inscriptions en mairie.*

Déchetterie

(03.86.30.77.66 et 03.86.30.60.38 et 06.03.85.23.76)



Du Lundi au vendredi : de 7h30 à 11h45
Le Samedi 9h à 12h15

Gratuit pour les particuliers avec un véhicule léger.
Payant pour les véhicules plus importants et les professionnels, par redevance selon le type de véhicule :
Remorque/utilitaire : 5 €, fourgon : 9 €, camion 13 €.

Location de la salle socioculturelle de SERMAGES

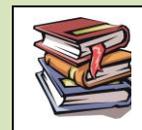
Pour toute réservation ou information, contactez la mairie au 03.86.84.63.49

	1 demi-journée (6 heures)	1 journée (Du lundi au vendredi de 8h à 22h)	2 journées consécutives
Habitants de la commune	100 €	150 €	230 €
Habitants hors commune	100 €	200 €	300 €
Forfait cuisine	20 €	30 €	50 €
Chauffage	20 €	30 €	50 €

Bibliothèque de Sermages

Tous les vendredis

De 17h30 à 18h30



Dans les locaux

De l'ancienne école



Pharmacies de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, composez le 3237, puis tapez, à la demande, votre code postal. Vous serez alors mis en relation directement avec la pharmacie de garde.



Garde des médecins

Pour connaître les médecins de garde, composez le 15

- Dr DOMART ☎ 03.86.84.27.04
- Dr LAMBOURG ☎ 03.86.84.22.61
- Dr LENOIR ☎ 03.86.30.73.08

PERMANENCES

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00



Samedi de 11h à 12h

Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

avec Mme le Maire

ou ses adjoints

LE MOT DU MAIRE

"Une année s'achève, une autre commence". Pour plusieurs familles, elle aura été une année douloureuse et nous leur témoignons, à nouveau, tout notre soutien.

Au niveau de l'état civil, cette année 2024 n'aura enregistré ni mariage, ni naissance. Par contre, nous avons pu vivre de bons moments comme l'anniversaire des 40 ans du comité, la chorale du collège "Les Deux Rivières", le festival de la Ronde des Arts en Morvan avec le repas des artistes, notre escapade au Puy du Fou, les jambons à la broche, le pèlerinage de la Salette, et tout récemment, la soirée théâtre avec les "Brèves de comptoir", le Téléthon, la mise en place des décors hivernaux, l'accueil de la délégation allemande de Mettendorf et le Noël des enfants et des moins jeunes. Cet inventaire à la Prévert, pour remercier, même si cela peut paraître redondant, les donateurs, les habitants qui nous prêtent main-forte, les "bricolous", les bénévoles des associations et nos nombreux partenaires.

Tous les travaux prévus au budget 2024 ne sont pas tout à fait terminés sauf ceux de la salle des associations qui se sont achevés dans les derniers jours de l'année. Pour l'agrémenter, nous souhaiterions afficher des photos de classe de Sermages. Si vous en possédez, nous vous serions reconnaissants de nous les confier afin d'effectuer une copie.

Le 27 janvier 2025, à 19 heures, dans cette toute nouvelle salle des associations aura lieu l'assemblée générale ordinaire de l'association "A Notre Dame de la Salette". Celle-ci ayant été créée le 19 mars 2015 par la volonté de deux personnes, elle fêtera donc ses dix ans cette année. Nous vous réitérons son but : l'entretien, la mise en valeur et la promotion de l'église Saint Pierre et du site de Notre Dame de la Salette par la collecte de fonds destinés aux travaux. Inutile de vous dire que ces dix années ont été fructueuses et que de nombreux chantiers ont été engagés, grâce à l'implication admirable, mainte fois relatée dans nos Sermageois, de ses membres actifs. Alors, n'hésitez pas à venir rejoindre l'équipe de Guy Montaron, président !

Nous avons été sensibilisés par Didier Buiron, responsable du centre des Restos du cœur de Moulins-Engilbert, sur le fait que quinze personnes, seulement, étaient accueillies en moyenne chaque semaine, sur une population d'environ 4 200 habitants, à la permanence des Restos. Statistiquement, ce nombre est bien en deçà de la fréquentation relevée sur des territoires proches comme Châtillon-en-Bazois ou Château-Chinon. Aussi s'interroge-t-il sur le fait que le manque de mobilité soit une explication de cette désaffection. Alors, n'hésitez pas à faire appel à lui au 07/84/08/77/95 afin de connaître votre éligibilité à cette aide et mettre en place un moyen de livraison. "On compte sur vous" !

Nous vous invitons à venir assister aux différentes programmations prévues par nos associations au cours de ce premier trimestre 2025. A noter, entre autres, la proposition culturelle de la communauté de communes Bazois Loire Morvan intitulée "Melting Tof" le mercredi 12 février à 20 heures à la salle socioculturelle. Il s'agira d'un joyeux programme de deux spectacles de marionnettes pour adultes tout en poésie et drôlerie.

L'association SUD MORVAN EN SCENES a été mise en sommeil, par ses membres, lors d'une assemblée générale extraordinaire, le 28 novembre 2024. Nous avons souhaité lui consacrer une modeste rétrospective. Un immense merci à tous les membres qui ont donné de leur temps, de leur ingéniosité et qui ont contribué à l'image de la convivialité sermageoise souvent citée, voire enviée par les communes voisines.

Le mandat de maire que le conseil municipal m'a confié en 2020 va s'achever au printemps 2026. Si d'ores et déjà l'un ou l'une d'entre vous souhaite s'intéresser à cette fonction, il serait opportun, que dès à présent, Amélie et moi le tenions informé de l'actualité sermageoise. Quinze mois de formation ne seront pas de trop pour appréhender les rouages de la vie d'une commune, voire de ceux de l'intercommunalité, de ceux de la vie associative que la polyvalence de cette mission nécessite. Nous nous tenons à votre disposition.

Nous avons souhaité changer de prestataire pour l'impression de nos Sermageois. Après comparaison, cette nouvelle formule sera moins coûteuse pour la collectivité.

Merci aux sermageois qui ont orné leurs demeures de jolies décorations de Noël afin d'égayer notre village. Mention spéciale à Yoann, Pascal et Nadège Rousseau !

Les membres du conseil municipal, du CCAS ainsi que les employés de la commune, se joignent à moi pour vous présenter tous nos meilleurs vœux pour 2025.

Conseil municipal

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

Convocation du 25 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERMAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique STRIESKA, Maire.

Présents : Lisa ADAMKIEWICZ, Olivier BICHON, Alain COLLIN, Jean-Pierre CORDIER, Régis GRANDJEAN, Emmanuel GRIMOND, Annick NOVAK, Dominique STRIESKA.

Absent ayant donné pouvoir : Lydie KLEIN à Jean-Pierre CORDIER
Jean-Noël BERNARD à Dominique STRIESKA

Absente : Fanny COURTHAUDON

Secrétaire de séance : Alain COLLIN

Le procès-verbal de la séance du 12 Septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Objets des délibérations :

- Affectation de la Dotation Cantonale d'Équipement (DCE) 2024-2025
- Décision modificative N°1 au Budget Primitif 2024
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025
- Taux de ratios promus-promouvables
- Création de poste : adjoint technique principal 2° classe – 35 heures
- Création de poste : adjoint technique principal 2° classe – 19/35ème
- Projet de délibération : protection sociale complémentaire
- Questions diverses

Arrivée de Fanny COURTHAUDON à 19h17

AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'ÉQUIPEMENT (DCE) 2024-2025 **N°2024-12-21**

L'affectation de la Dotation Cantonale d'Équipement 2024-2025 (DCE) devant faire l'objet d'une délibération formelle quant à son affectation, Madame le Maire propose aux Conseillers municipaux de se prononcer **pour l'affectation de cette DCE 2024-2025 aux travaux d'isolation dans la salle des associations, ancienne école.**

Selon le plan de financement suivant :

	Dépenses	Recettes
Coût total des travaux :	18 605.17 € (Soit 22 326.04 € TTC)	
DCE 2024-2025 :		7 636.00 €
Autofinancement :		10 969.17 €
TOTAL :	18 605.17 €	18 605.17€

Le Conseil municipal ayant entendu cet exposé et après avoir délibéré, **ADOpte** cette affectation à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Conseil municipal

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2024

N°2024-12-22

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au Budget Primitif 2024 pour pouvoir mettre en paiement les paies des agents pour décembre 2024. En effet il manque 3 500 € au chapitre 12 – charges de personnels.

Pour procéder à cette décision modificative :

L'imputation 60622 – carburants - en dépenses de fonctionnement sera diminuée de 1 500 €.

L'imputation 622 – rémunération d'intermédiaire et honoraires – en dépenses de fonctionnement sera diminuée de 2 000 €

L'imputation 6450 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance – dépenses de fonctionnement sera augmentée de 3 500 €.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	320 120,00 €	-3 500,00 €	3 500,00 €	320 120,00 €
011 Charges à caractère général	320 120,00 €	-3 500,00 €	0,00 €	316 620,00 €
60622/011	8 000,00 €	-1 500,00 €	0,00 €	6 500,00 €
622/011	16 200,00 €	-2 000,00 €	0,00 €	14 200,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	152 600,00 €	0,00 €	3 500,00 €	156 100,00 €
6450/012	44 600,00 €	0,00 €	3 500,00 €	48 100,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCPETE la décision modificative présentée ci-dessus.

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES

D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

N°2024-12-23

Le Conseil Municipal :

Sur la proposition de Madame le Maire,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1612-1,

Vu le budget primitif 2024 de la Commune de Sermages adopté lors de sa séance du 8 avril 2024,

Vu que pour le budget primitif 2024 le montant total des dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 20-21-23 (hors remboursement de la dette en capital) s'élève à : **38 229.63 €**.

Considérant que certaines opérations doivent être engagées avant le vote du budget primitif 2025.

DÉCIDE à l'unanimité

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart de celles-ci aux chapitres 20-21-23 du budget primitif, soit un montant maximum de 38 229.63 € / 4 = **9 557.40 €** se répartissent comme suit :

Chapitre 21 : 21 800 € - 5 900.37 € (RAR) = 15 899.63 €

Chapitre 23 : 22 330 €

15 899.63 € + 22 330 € = 38 229.63 € / 4 = 9 557.40 €

Conformément à l'article R012 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours administratives d'appel, le Tribunal Administratif de Dijon est compétent

À l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Conseil municipal

DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE **N°2024-12-24**

Madame le maire rappelle à l'assemblée :

Vu l'article L. 411 - 6 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'article L. 415 - 2 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'article L. 522 – 27 du Code Général de la Fonction Publique,

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emploi des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 Novembre 2024.

Madame le maire propose à l'assemblée de fixer pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal : **ADOpte** : à l'unanimité des présents, la proposition ci-dessus.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

CRÉATION DE POSTE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE – 35 HEURES **N°2024-12-25**

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Compte tenu de l'évolution de carrière de l'agent technique, il convient de créer un nouveau poste d'adjoint technique principal de 2° classe, 35 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

La création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2° classe à temps complet (35 heures) pour assurer les fonctions à compter du 1^{er} janvier 2025.

2. De modifier ainsi le tableau des emplois.

3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Conseil municipal

CRÉATION DE POSTE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE – 19 HEURES

N°2024-12-26

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Compte tenu de l'évolution de carrière de l'agent technique, il convient de créer un nouveau poste d'adjoint technique principal de 2° classe, 19 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

La création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2° classe à temps non complet (19/35ème) pour assurer les fonctions à compter du 1^{er} janvier 2025.

2. De modifier ainsi le tableau des emplois.
3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

PROJET DE DÉLIBÉRATION : PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment à son article L. 221-4 ainsi qu'à ses articles L. 827-1 à L.827-11,

Vu le Décret n° 2011-174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant que la collectivité de Sermages souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité,

- De participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance,
- De fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} mars 2025 comme suit :

À hauteur de 50 % de la cotisation agent.

- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de présenter cette délibération au Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de la Nièvre (CDG 58).

Séance levée à 20H45

Le Maire
Dominique STRIESKA

Le secrétaire de séance
Alain COLLIN

France rénov

Vous souhaitez :

- Maîtriser vos dépenses d'énergie,
- Connaître toutes les aides disponibles cumulables pour vos travaux d'énergie,
- Recueillir des informations fiables pour faire vos choix en toute connaissance de cause,
- Isoler pour l'hiver et la période estivale,
- Changer de mode de chauffage,
- Vous intéresser aux énergies renouvelables,



L'agence Locale de l'Énergie et du Climat de La Nièvre et son espace conseil France Rénov' sont à votre service gratuitement.

Contacts

Tél : 03 86 38 22 21 du lundi au vendredi de 8h30 à 12 et de 13h30 à 17h30

Adresse : 13 avenue Pierre Bérégovoy à Nevers

Mail : infoenergie@ale-nievre.org

7 lieux de permanences sur rendez-vous : Decize, Luzy, Cosne, Lormes, Corbigny, Clamecy, Château-Chinon.



Chèque énergie

Le chèque énergie est une aide pour payer ses factures d'énergie. Elle est allouée, en avril, à plus de 5,8 millions de Français. Son montant varie de 48 € à 277 €.

Dans La Nièvre, si le taux d'utilisation du chèque est élevé par rapport à la moyenne nationale, il apparaît que 15 % des potentiels bénéficiaires n'utilisent pas ce droit. La perte des documents ou la non réception peuvent expliquer ce résultat.

Il est à rappeler que l'aide peut être utilisée jusqu'à fin mars 2025 à condition d'effectuer les démarches pour l'activer.

Jusqu'alors, les ayants droit recevaient automatiquement cette aide, soit le chèque par courrier, soit par pré-affectation auprès de son fournisseur d'énergie choisi.

Ils étaient identifiés via la taxe d'habitation qui permettait de connaître, entre autre, la composition des foyers. Le revenu 2022 et les données afférentes à la taxe d'habitation ont servi de base pour adresser les chèques 2024. Ainsi, un nombre non négligeable de ménages a échappé à cette aide au regard de l'évolution des situations.

Pour pallier cette situation une plateforme a été ouverte, en juin, sur laquelle ces ménages doivent faire la demande de l'aide, en fournissant plusieurs informations administratives :

<https://chequeenergie2024.asp-public.fr/>.

Or, à mi-octobre, seuls 3 % de ces ayants droit (estimé à 1 million) auraient reçu leur chèque.

Et, alors que le chèque de la campagne 2024 est utilisable jusqu'en mars 2025 (avant la nouvelle campagne) ce portail pourrait s'arrêter en fin d'année. Plusieurs associations ainsi que la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités dévolue au services publics locaux en réseaux) se mobilisent pour repousser le délai.

Pour être destinataire automatiquement de l'aide en 2025, la pré-affectation contribue à être mieux identifié.

Il convient, de plus, très rapidement, d'inciter les ménages éligibles sur la campagne 2024 à faire la demande du chèque sur le site spécial dédié <https://chequeenergie2024.asp-public.fr/>

Ces personnes peuvent se faire aider dans leurs démarches.

Enfin, tous les ménages qui, eux, ont reçu leur chèque énergie en avril doivent l'utiliser avant fin mars (l'objectif étant de se rapprocher des 100 % d'utilisation de cette aide à l'énergie).

Le Cadastre solaire du SIEEEN



Le Syndicat intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), acteur public local de la transition énergétique, met à disposition des habitants du territoire son **cadastre solaire**.

Cet outil, à destination du grand public, permet de déterminer **l'intérêt de l'installation de panneaux solaires**. Il est très utile pour calculer son potentiel solaire sur les toitures de bâtiment.



Il est accessible depuis un site internet et une application numérique, disponibles sur ordinateur, smartphone et/ou tablette à l'adresse suivante : <https://nievre-sieeen.cadastre-solaire.fr/>

Il est utilisable pour l'ensemble des habitants et acteurs de la Nièvre : particuliers, collectivités et entreprises, gratuitement.

Enfin, le cadastre solaire oriente l'utilisateur vers l'acteur local et/ou installateur local certifié pour être conseillé.

Extrait du flyer disponible sur le site du SIEEEN :

À quoi sert le cadastre solaire ?

- Visualisez rapidement, sans inscription, le potentiel solaire de votre toiture en rentrant votre adresse ;
- Choisissez le mode de production solaire souhaité et découvrez un premier chiffrage sur la rentabilité ou non de l'installation de panneaux ;
- Contactez directement les acteurs publics locaux et/ou des installateurs locaux certifiés pouvant vous accompagner dans votre projet.



Pourquoi installer des panneaux solaires ?

- Produire de l'électricité et recevoir chaque année pendant 20 ans une somme grâce à la revente de l'électricité produite selon un tarif fixe et garanti par l'État ;
- Couvrir une partie des besoins en eau chaude d'un foyer et donc de réduire ses factures d'énergie.



O'SER - O'SERVICE DE TOUS

L'Entreprise à But d'Emploi (EBE) dénommée O'SER a été créée dans le cadre de l'expérimentation territoire ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE sur les bassins de vie de Moulins-Engilbert, de Châtillon-en-Bazois et de Saint-Honoré-Les-Bains. Dix communes sont à l'initiative de cette expérimentation dont la commune de Sermages. O'SER est au service de la créativité des femmes et des hommes de notre territoire.

Il nous est souvent demandé quels sont les services que l'EBE est susceptible de rendre, aussi en voici la liste :

- Services aux entreprises : nettoyage, aide sur chantiers, courses, administratif...
- Services aux agriculteurs : entretien des haies, soins aux animaux, nettoyage, administratif
- Services aux collectivités et associations : entretien espaces verts, nettoyage, montage, administratif...
- Services aux habitants : petits travaux de maison et de jardin, entretien espaces verts, nettoyage maison, conciergerie de gîte...

Mais aussi, blanchisserie-couture : lavage, repassage, pliage, reprise, transformation et création de couture

Mais encore, ressourcerie - recyclerie : donations à domicile et dans leurs locaux, remise en état, transformation.

Toutes les interventions font l'objet d'un devis. L'EBE est en perpétuel développement. D'autres services viendront au fur et à mesure étoffer cette offre. N'hésitez pas à vous renseigner !

Contact : O'SER 13 place Boucaumont 58290 Moulins-Engilbert - Téléphone : 03/86/76/21/02 et 07/86/38/41/54 - Adresse mail : ebe.o.ser@gmail.com



Ma Clé

Vous résidez sur une des communes suivantes :

Brinay, Châtillon en Bazois, Limanton, Maux, Moulins-Engilbert, Saint Honoré Les Bains, Sermages, Tamnay en Bazois, Vandenesse et Villapourçon.

Vous êtes à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

Contactez « ma Clé » comité local pour l'emploi

Tél : 07 57 40 54 60

Mail : cle.moulinsengilbert@gmail.com

Adresse : 1 place Boucaumont

58290 MOULINS-ENGILBERT

Fleurissement



Décorations
hiver 2024



Travaux de rénovation

SALLE DES ASSOCIATIONS

Prévue au budget 2024, la rénovation de la salle des associations s'est achevée en cette toute fin d'année 2024. Cette grande salle nécessitait d'importants travaux. Afin de bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) octroyée par Madame la Sous-Préfète, l'accent a été mis sur l'isolation des murs donnant sur l'extérieur. Par ailleurs, cette rénovation a aussi été subventionnée par la dotation cantonale d'équipement (DCE), (fonds d'aide à l'investissement de libre affectation pour des projets d'intérêt communal ou local).

Cette salle claire et spacieuse pourra accueillir des réunions mais pas que. Il ne manque plus qu'à rafraîchir les tables existantes étant donné qu'elle est déjà équipée de confortables fauteuils acquis auprès de l'EHPAD de Moulins-Engilbert à un prix dérisoire. Tous nos remerciements à Margot et Alain COLLIN grâce à qui nous avons pu bénéficier de cette opportunité.

Merci aux artisans et à Jean-Pierre Cordier qui a suivi les travaux jour après jour.



ÉGLISE

Prévue, elle aussi, au budget 2024, une nouvelle tranche de restauration du crépi extérieur de l'église a débuté, elle aussi, en cette toute fin d'année 2024.

Les finances de l'association "A Notre Dame de La Salette" dont le but est la sauvegarde de l'église, permettront d'entamer, dans la foulée, d'autres travaux. En effet, l'entrepreneur aura besoin d'une nacelle pour finaliser le crépi initialement commandé, nous en profiterons donc pour faire faire un nettoyage de la statue de la Salette et des pierres de taille ainsi que 20 m² de crépi supplémentaire, de nettoyer et démailler le toit de la tour qui abrite l'escalier avec reprise de tous les joints afin de l'étanchéifier. Le coût sera de 4 280 € HT intégralement financé par l'association.

Les remerciements alloués aux bénévoles peuvent paraître redondants, les remerciements aux généreux donateurs aussi, néanmoins, sans toutes ces personnes rien ne pourrait se faire. Alors, merci !



BORNE INCENDIE

Inscrit au budget 2024, le renouvellement du dernier poteau incendie situé à Grandry aurait dû être effectué en 2024. Malheureusement, l'entreprise engagée, n'a pas reçu tous les matériaux nécessaires. Ces travaux seront donc repoussés en 2025.

LA TOUSSAINT

La Toussaint est une solennité catholique qui honore tous les saints, connus et inconnus. Dans l'Église catholique de rite occidental, la Toussaint est fêtée le 1er novembre.

A cette occasion, notre cimetière s'est paré de chrysanthèmes multicolores.



L'utilisation privilégiée du chrysanthème à la Toussaint date de 1919. Un an après la fin de la guerre 14-18, Georges Clémenceau appelle les français à fleurir les tombes des soldats tombés au front. Les chrysanthèmes sont donc associés au 11 novembre, date de l'armistice. Petit à petit, la fleur à pompons s'est imposée pour la Toussaint et donc la fête des morts comme fleur emblématique de la période.

Tous nos remerciements à Michel Courdavault, notre ami moulinois qui, cette année encore, nous a offert des chrysanthèmes pour agrémenter l'entrée du cimetière.

PRÉVENTION DES VOLS AUX PRÉJUDICES DES PERSONNES ÂGÉES

Actuellement des gens mal intentionnés commettent des vols par ruse aux préjudices des personnes âgées dans leur habitation.

Pour les prévenir, nous rappelons aux personnes âgées les bons réflexes :

- Je ferme TOUJOURS ma porte à clé et la nuit, je verrouille mes volets ;
- Je ne laisse ma porte ou fenêtre ouverte QUE SI JE SUIS PRÉSENT(E) ;
- JE NE LAISSE PAS RENTRER une personne que je ne connais pas même si elle vous propose de vendre ou d'échanger votre poubelle
- Faux gendarmes, policiers, agents EDF, etc : même en tenue, je DEMANDE LA CARTE PROFESSIONNELLE ou un justificatif d'intervention ;
- Au moindre doute, JE COMPOSE IMMÉDIATEMENT LE 17 OU le 03.86.85.02.17 pour alerter la gendarmerie en maintenant les personnes dehors, porte fermée à clé ;
- Je n'hésite pas non plus à ALERTER mes voisins, mes proches, mon aide à domicile, la mairie ;
- JE NE DÉTIENS PAS d'importantes sommes d'argent à la maison et je ne signe aucun document dont je ne suis pas sûr de la finalité ;
- JE NE VÉRIFIE SOUS AUCUN PRÉTEXTE AVEC UN TIERS INCONNU les lieux où de l'argent ou des valeurs seraient déposés.

CLEA

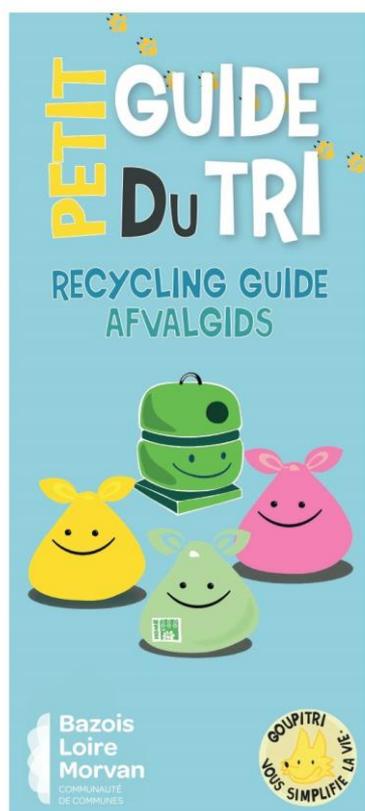
La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan pilote un CLEA, Contrat Local d'Education Artistique. Ce dispositif a pour objectifs de permettre l'accès et la pratique de l'art et de la culture à tous les élèves, de la maternelle au collège. Centres-bourgs ou villages, l'idée est bien de favoriser en tous lieux l'accès à l'offre culturelle.

En 2024, les maternelles et CP ont pu s'immerger dans des univers artistiques variés. A Millay, **Nicolas Simarik** a changé le regard des enfants sur les légumes. À Luzy, la **Cie Nils Bourdon** a travaillé sur le théâtre de geste et la vie animale, pendant qu'à Fours et Charrin, **Noémie Susse** a éveillé les enfants à leurs émotions. La **Cie Taim'** a ravi petits et grands avec son théâtre burlesque à Cercy-la-Tour et Vandenesse. À Chatillon-en-Bazois avec la **Cie Pièces Détachées**, comme à Moulins-Engilbert avec la **Cie L'Aigrette**, les enfants ont pratiqué la danse. A Dun-sur-Grandry et à Alluy, des jardins miniatures ont été créés avec la **Cie l'Oiseau Monde**. Et pour finir, **L'Ensemble Artifices** a porté un projet d'école à Saint-Honoré-les-Bains autour de la musique baroque et de l'eau.



Des spectacles sont venus compléter ces ateliers : **Extranimal** par la Cie Nils Bourdon, **Boîte-à-boîte** par Noémie Susse, **Babil** par la Cie Taim, **Fragments** par la Cie Pieces détachées, **Jardins** par la Cie l'Aigrette, **De bout Dubois** par la Cie l'Oiseau Monde, **La Balade Enchantée** par l'Ensemble Artifices.

Consignes de tri



Une nouvelle étape de simplification des règles de tri a vu le jour en 2024 : les papiers, journaux et autres magazines vont aussi dans le sac jaune. De fait, 93 points d'apports volontaires pour ce type de déchet ont été retirés des communes en juillet dernier.

La qualité du tri dans les sacs jaunes est un enjeu économique et environnemental majeur. En revanche, elle reste perfectible sur le territoire : **près de 30% des déchets présents dans les sacs jaunes ne sont pas admis au centre de tri !**

Les principales erreurs de tri constatées ?

Des contenants pleins ou partiellement remplis (conserves, bouteilles, flacons)

Des emballages imbriqués, refusés car non reconnus au centre de tri

Présence de piles (à déposer en magasins collecteurs ou en déchetterie)

Présence de vêtements et de chaussures (à déposer dans les bornes relais du territoire)

Restes alimentaires (à réserver dans un bio seau collecté chaque semaine)

Pour éviter ces erreurs, consultez le guide du tri fourni sur simple demande auprès du service déchets ménagers ou téléchargeable sur le site internet www.bazoisloiremorvan.fr.

CC Bazois Loire Morvan

Nouveaux conseillers numériques

Afin d'accompagner les usagers vers l'autonomie numérique, la CCBLM a embauché depuis avril 2024 Arnaud BOURSILLON et Christophe MOQUET en tant que conseillers numériques.

Ils accompagnent toutes les personnes qui le souhaitent dans la prise en main des outils digitaux et les initient aux bases du numérique. Arnaud intervient sur la partie Ouest du territoire (bassins de Moulins-Engilbert et de Luzy) et **Christophe** sur la partie Est (bassins du Bazois et de Cercy-la-Tour/Fours).



Ces embauches s'inscrivent dans le dispositif « Conseillers Numériques France Services » et s'appuient sur le soutien de l'État.

La CCBLM leur souhaite la bienvenue.

Contacts : a.boursillon@bazoisloiremorvan.fr / c.moquet@bazoisloiremorvan.fr

Etat civil



Dès janvier, il sera possible de demander une nouvelle carte d'identité en mairie avant la date d'expiration de l'ancienne.

La directrice de l'agence France Titres a annoncé, dans une interview sur France culture, une évolution importante en matière de délivrance des titres d'identité : à partir de janvier, les usagers pourront demander l'établissement d'une carte d'identité au nouveau format même si leur ancien titre n'est pas arrivé à expiration.

Equipe Sermageois

Meilleurs Vœux 2025

L'équipe du Sermageois vous souhaite une bonne et heureuse année 2025.
Que 2025 soit synonyme de santé, de réussite et de moments précieux partagés.
Alain, Amandine, Dominique, Lydie, Marijo et Olivier

Mettendorf - Sermages

SERMAGES - METTENDORF - SOIXANTE ANNÉES D'AMITIÉ

La réconciliation franco-allemande est scellée le dimanche 8 juillet 1963 dans la cathédrale de Reims, ville symbolique de l'histoire tragique entre nos deux pays. Le général de Gaulle et le chancelier Konrad Adenauer assistent, côte à côte, dans le chœur à une grande messe solennelle.

En cet été 1964, quinze jeunes allemands accompagnés d'un traducteur et d'un prêtre participent à un rassemblement européen de chorales à Nevers. A cette occasion le père Franz-Werner Schaaf et ces jeunes allemands du Land "Bitburg-Prüm" viennent découvrir la France. Après une visite à Saint Gildard, pour prier Sainte Bernadette, à la recherche d'un hébergement, le hasard a amené ce groupe sur les routes du Morvan, et en particulier sur la route de Chaligny. Là, ils ont rencontré le père Lauvergeon, curé de la paroisse de Sermages. Celui-ci s'adressant au père Schaaf, s'exclama : "Vous êtes mon frère dans le sacerdoce, venez avec moi à Sermages, dans le vieux presbytère vide...". C'est ainsi qu'une amitié indéfectible est née et dure depuis soixante ans grâce aux descendants de la famille de Gérard Grimond maire de 1964 à 1989 qui a hébergé, lui aussi, un peu plus tard, les jeunes allemands à la ferme de Riolon. Pour lui, l'ancien prisonnier de guerre en Allemagne, il avait cette certitude chevillée au corps : "il faut se connaître pour se comprendre et se comprendre pour ne plus se détester".

Accueillie par la famille Grimond, une délégation composée de neuf anciens "jeunes allemands" a séjourné pendant quatre jours dans la Nièvre. Il s'agissait d'une escale gastronomique et touristique avec la découverte de l'Opus Gothique à Saint-Léger de Fougeret, la visite de la chasse Sainte Bernadette et de la cathédrale de Nevers. Mais aussi de la foire concours des bovins reproducteurs de la race charolaise à Moulins-Engilbert et pour conclure d'une halte au Mont-Beuvray.

Envoyé par Rudi et Monika Willems, un article de leur journal local "Trierischer Volksfreund" retraçait leur venue en France et indiquait : "les invités allemands ont été hébergés et nourris par les descendants de la famille Grimond dans deux villages voisins de Sermages avec une hospitalité et une cordialité inimitables - une offre inépuisable de plats régionaux et de vins de Bourgogne ont également fait de ce séjour de quatre jours, un plaisir culinaire".

Alors, en ce 20 octobre 2024, et grâce aux membres hyperactifs de l'association "A Notre Dame de La Salette", c'est avec un grand plaisir que nous recevons la délégation. Certes les cheveux ont blanchi, mais la bonhomie est toujours présente. La journée débuta par une messe en l'église Saint-Jean-Baptiste de Moulins-Engilbert pendant laquelle nos invités ont chanté dans leur langue maternelle. Ensuite, à la salle socioculturelle de Sermages, nous avons échangé des présents pour sceller notre amitié. A cette occasion, une photo de groupe autour de la stèle commémorative de Mettendorf a été offerte ainsi qu'un don conséquent pour la restauration de notre église. De notre côté, nous avons offert un diplôme scellant les soixante ans de notre amitié et un coffret de bouteilles de vin de Bourgogne. Puis, dans une salle décorée aux couleurs d'automne, un repas offert par l'association "A Notre Dame de La Salette" a été dégusté et agrémenté d'une bonne bière allemande. Ce repas fut l'occasion de converser, parfois tant bien que mal, du fait de la barrière de la langue, mais toujours dans la bonne humeur et la convivialité !



Mettendorf - Sermages



A l'issue du repas, nous nous sommes rendus au cimetière et au pied de la stèle commémorative de notre amitié pour rendre hommage aux défunts de la famille Grimond, au pasteur Franz-Werner Schaaf et aux autres membres fondateurs allemands décédés. Après un discours de remerciements, une céramique représentant l'église de Mettendorf a été offerte, en souvenir, à la famille Grimond. Sur le chemin du retour, une halte s'est imposée à l'église Saint-Pierre où nos amis allemands ont pu constater les restaurations entreprises.



Puis ce fut le temps des au revoir difficiles, bien entendu, chargés d'émotion.

Ce jumelage n'est pas officiel, juste un désir qui vit, celui d'apporter sa contribution au maintien de la paix.

Comme le disait Gérard Grimond : "la réconciliation ne doit pas être qu'officielle, elle risquerait d'être superficielle".

Un grand merci à Agnès pour la traduction, aux membres de l'association "A Notre Dame de La Salette" et à la famille GRIMOND.



"Brèves de comptoir"

En ce samedi soir du 12 octobre, les membres de l'association "A notre Dame de La Salette" ont reçu la troupe de théâtre "Mardi G'Théâtre".

La salle s'était transformée en un bistrot éphémère où de petites tables joliment décorées étaient bien en adéquation avec le thème de la pièce "Brèves de comptoir".

D'après une mise en scène de Louise JOLLY, les acteurs, Catherine Battistutto, Magalie Billaut, Julien Boucher, Marie-Lys Chevalier, Noëlle Desbruères, Samuel Kac, ainsi que notre interprète local Bruno Gauthier nous ont déclamé cette pièce écrite par Jean-Marie Gourio avec la collaboration de Jean-Michel Ribes.

Cette pièce est composée de citations authentiques, recueillies dans la vie de tous les jours et en priorité dans les bars et les bistrotts. Ces fameux aphorismes, patiemment recueillis par l'auteur Jean-Marie Gourio sont toujours drôles à entendre. Entre bêtises poétiques, tendres horreurs et vérités teintées d'humour noir, ils nous transportent dans un univers parfois absurde, voire philosophique.



Portait de Madame Marie-Lys Chevalier, l'une des actrices de la troupe :

"Je suis cheffe de service patrimoine de la ville de Nevers. A ce titre, j'ai deux missions principales, conservatrice du musée de la faïence et des Beaux-Arts de la ville de Nevers et par ailleurs, je m'occupe de promouvoir le patrimoine de Nevers dans le cadre du label "Ville et pays d'art et d'histoire" attribué par le ministère de la Culture et de la communication aux collectivités territoriales. Ce label met en œuvre une politique d'animation et de valorisation du patrimoine.

Neversoise depuis trois ans, je cherchais un loisir. J'ai opté pour des cours de théâtre. Ce qui m'a permis de faire la rencontre de nombreuses personnes.

Dans cette pièce, j'incarne plusieurs rôles, je suis patronne du café, mais aussi étudiante et même jeune charcutière !

J'aime quand nous partons en représentation dans les villages, nous devons nous adapter au cadre de chaque salle. C'est stimulant de rencontrer le public".



A l'issue de la pièce, les membres de l'association avaient préparé des mets qui ont été bien appréciés par les spectateurs.

Merci à eux.



106EME ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

"C'était il y a 106 ans, en 1918. A la 11ème heure du 11ème jour du 11ème mois, de la boue des Flandres à la frontière suisse, les clairons égrènent les notes du cessez-le-feu". C'est par ces phrases qu'a débuté le message officiel rédigé par Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des armées et des anciens combattants et de Monsieur Jean-Louis Thieriot ministre délégué auprès du ministre des armées et des anciens combattants.

Et de poursuivre : " Les morts pour la France nous laissent un devoir de gratitude, de lucidité et d'espérance. Le devoir de gratitude, c'est tout simplement se souvenir du sacrifice de ces jeunes hommes, habités des promesses de la vie, qui ont consenti à tout donner pour la France demeure. Le devoir de lucidité, c'est de ne pas oublier que 21 ans après que les canons se fussent tus, il a fallu reprendre les armes en 1939. A l'heure où la tragédie de la guerre a fait son grand retour en Europe, à l'heure où certaines puissances remettent en cause tous les fondements de l'ordre et du droit international, ceux de 14 et ceux de toutes les guerres nous murmurent de continuer à défendre la paix. Le devoir d'espérance, c'est de ne jamais douter des ressources de la France pour venir à bout des défis qui se présentent à elle.

Enfin, de conclure par ce message : " Réunis au pied du monument aux morts, élus, anciens combattants de toutes les générations du feu, enfants des écoles, nous ne sommes pas seulement la garde des morts, nous sommes d'abord les sentinelles des vivants".



Arbre de Noël de la commune

En ce dimanche 15 décembre, sur les 21 enfants et les 59 aînés qui pouvaient prétendre à recevoir un cadeau des mains du Père Noël, ils étaient nombreux à assister à la projection du dessin animé « Moi, moche et méchant 4 ».

Même les moins jeunes ont eu des crises de fous rires, il est vrai que dès qu'il y a des Minions dans un film, ceux-ci se chargent de faire « rire la galerie ».

Après 1h30 de dessin animé, le Père Noël est enfin arrivé pour la plus grande satisfaction des enfants qui l'ont réclamé. Les p'tits bouts d'choux étaient ravis du choix des cadeaux qu'il leur a apportés.

Il suffisait de voir leurs yeux pleins d'émerveillement, le vieux Monsieur a encore tapé dans le mille.

Après son départ, la journée se termina par le verre de l'amitié et les pâtisseries confectionnées par certaines mamans et par des membres du Comité des Fêtes.

Ces derniers se joignent à moi pour souhaiter à tous les Sermageois, une très bonne année 2025. Que celle-ci vous apporte joie, bonheur et santé à vous et à vos proches.



Téléthon

Après Vianney l'année dernière, le chanteur Mika a été le parrain de la trente-huitième édition du Téléthon les 29 et 30 novembre 2024. Il a voulu délivrer ce message : "Depuis des années, j'ai compris et regardé avec admiration l'énergie déployée par les équipes, les bénévoles, le public autour du Téléthon. La recherche avance et des enfants vivent grâce au travail extraordinaire de chacun. Mais il reste à faire pour ceux qui n'ont pas encore de médicaments et pour toutes les recherches en cours qui doivent aboutir ! C'est pourquoi, je suis heureux d'être le parrain de cette édition 2024. Faisons de ce Téléthon 2024 une grande fête !"

A Sermages, ce sont les légumes qui n'étaient pas à la fête ! Après avoir été récoltés, ils ont été lavés, épluchés, coupés, blanchis, échaudés, ébouillantés, cuits, mixés pour finir en boîtes ! Quelle épopée cette année encore pour préparer les 476 litres de soupe ! Une véritable orchestration avec comme chef, Alain Collin et toutes les petites mains que nous remercions : Jean-Noël Bernard, Olivier Bichon, Roger Boulin, Alain, Margot et Fanny Collin, Lydie Klein, Martine Munoz, Marie-Jo Phelon, Amandine et Marie-Claude Ricci, Marielle et Hervé Roy, Chantal et Frédéric Suchet. Tout se déroula dans la bonne humeur, nous avons eu, toutefois, quelques blessés légers, certains végétaux étant rebelles. Ainsi, 8 sortes de soupe sortirent des cuisines : "velouté de courgette qui rit", "velouté de courgette qui bêle", "velouté de chicons", "crème andalouse et émincés de chorizo", "crème Dubarry", "citrouille au curry", "Sino americano" et "douceur d'automne".

Merci aux sermageois qui ont confectionné deux des dix soupes proposées à la vente : Françoise et Philippe Chaussard pour les 30 litres de soupe à l'oignon et Marijo Martin-Alexandre et Dominique Alexandre pour les 24 litres de potage Crécy.

En toute humilité, comme à leur habitude, les chefs de l'association Les Toques Nivernaises sous la présidence de Jean-François Boschetti, ont livré 100 litres de soupe de leur composition : "crème de potimarron au massala garam", "potage à la Nivernaise", "velouté de champignons de couche", soupe de crème de maïs fumé". Un immense merci de toute cette générosité.

Merci à nos généreux donateurs en fruits et légumes : Maryse et Marc Astier, Marie-Claude et Alain Guinot, la famille Malcoiffe, M. et Mme Lemaitre de Montigny-en-Morvan, Michèle et Gilbert Grimond, M. et Mme Duvernoy Jean de Moulins-Engilbert, Martine Munoz, Mme Gaudry Micheline de Château-Chinon et les maraichers de L'Huis Perrigou de Maux.

Bien sûr, et rien ne se ferait sans eux et les mots ne suffisent pas pour remercier : les fournisseurs de l'Ehpad du Sud-Morvan pour leur contribution exceptionnelle cette année encore (don de légumes et autres ingrédients), le magasin bi1 (don de légumes, prêt de caisses) ainsi que le comité des fêtes de Sermages.

Quant aux 201 pots de confiture (gelée de coings, gelée de pommes vanille, gelée de pommes gingembre, gelée cassis, figues, groseilles blanches, cerises et quetsches) Alain et Margot Collin, Bernadette Montaron et Roger Boulin les avait fait cuire et empotés bien en amont. Un grand merci aussi aux cueilleurs et aux donateurs de pots.

La tombola a, elle aussi, remporté un vif succès grâce aux lots offerts, généreusement, par la boucherie Lebeau (un jambon du Morvan), le Comptoir Gourmand de Florence Bouchoux (un panier garni) et le comité des fêtes de Sermages (une bouteille de crémant). Les gagnantes sont : Evelyne Vermenot (jambon du Morvan), Catherine Spinetti (panier garni) et Jacqueline Lambert (bouteille de crémant).

Merci aux coordinatrices de l'AFM-TELETHON de leur passage à notre stand à Moulins-Engilbert le 30 novembre. Merci également à la municipalité de Moulins-Engilbert et à la famille Blandin de Saint-Péreuse pour le prêt du camion réfrigéré, complètement indispensable à la préservation des potages.

Un immense merci à tous nos fidèles clients pour cette édition 2024 qui peut être qualifiée d'exceptionnelle !



Téléthon



Le TELETHON sermageois 2024 en chiffres :

- ce sont 100 litres de soupe qui ont été réalisés par l'association des toques nivernaises présidée par Jean-François Boschetti,
- 530 litres de soupe ont été confectionnés par les membres du CCAS avec la contribution irremplaçable d'Alain et Margot Collin, dont 30 litres offerts par Françoise et Philippe Chaussard et 24 litres par Marijo Martin-Alexandre et Dominique Alexandre,
- 201 pots de confiture, eux aussi élaborés par Alain et Margot Collin et Bernadette Montaron, avec la participation de Roger Boulin.

En sachant qu'il nous reste des pots de confiture de quetsches, nous avons réalisé 2 145 € de recettes, les charges ont représenté 712.94 €, ce qui nous a permis, toujours grâce à votre générosité, de verser 1 432.06 € à l'AFM TELETHON.



Aussi, à réception de cette somme, l'AFM TELETHON nous a envoyé ce message que nous tenions à vous transmettre :

« En organisant une animation dans le cadre de ce TELETHON 2024, vous avez fait partie des dizaines de milliers de bénévoles qui se mobilisent aux côtés de l'AFM-TELETHON pour combattre les maladies neuromusculaires et les maladies rares. Nous vous remercions chaleureusement pour le soutien que vous nous apportez, il est essentiel pour que nous puissions poursuivre efficacement nos objectifs de guérir des maladies et d'aider les malades au quotidien.

Nous espérons que vous avez pu prendre connaissance des victoires remportées grâce à votre mobilisation. Vous pouvez en être fiers, grâce à vous des malades voient leur vie changer.

Le TELETHON est un événement de solidarité unique au monde par son ampleur, ses résultats et sa longévité. Chaque année vous êtes parmi les champions du monde de cette mobilisation à nos côtés, nous en sommes fiers et heureux.

Merci de bien vouloir transmettre nos remerciements à tous les bénévoles qui œuvrent à vos côtés.

Rendez-vous en décembre prochain, pour continuer ensemble à changer la vie des malades. »

L'association SUD MORVAN EN SCENES (SMS) est née le 8 avril 2011.

Dans le Sermageois N° 88, Jacques Simonot, maire, relatait la création.

"Création de l'association Sud-Morvan en scènes (SMS) : Elle est née le 8 avril lors d'une réunion à Sermages, réunion pour laquelle de nombreuses invitations avaient été lancées. Cette association culturelle et festive désire mettre en scène, à une échelle intercommunale, des spectacles "son et lumière" inspirés du patrimoine, de l'histoire des communes du Sud Morvan, en réunissant toutes bonnes volontés autour des acteurs touristiques, culturels ou éducatifs présents sur notre territoire. Ses membres sont donc issus de diverses communes environnantes, l'idée de base étant d'unir les dynamismes locaux, de se compléter mutuellement. Le premier spectacle est prévu les 10 et 11 août 2012 à Sermages. Différentes commissions ont été constituées dès l'élection du bureau : couture, décors, communication, finances, et sont d'ores et déjà prêtes à travailler. Membres du bureau : Président : Eric Thomas; Vice-présidents : Alain Collin, Agnès Marceau. Trésorière : Martine Léger. Trésoriers adjoints : Gérard Doucet et Amandine Ricci. Secrétaire : Dominique Strieska. Secrétaires adjointes : Céline Martin et Marguerite Collin. Autres membres : Valérie Courault, Philippe Rault, Sylvie Mouron, Emmanuel Grimond, Jacques Simonot".



Dès le mois de septembre 2011, les commissions se mirent au travail pour construire les décors et confectionner les costumes, préparer la communication... Quelle entreprise et quel engouement autour de la création du spectacle intitulé "A toute volée !" C'est un peu plus de 100 volontaires qui se mobilisent et s'affairent. Dans le Sermageois N°93 de juillet 2012, Jacques Simonot relatait la première répétition sous la direction de Jean-Pierre Chauvet. Puis dans le N°94, toutes les photos de ce spectacle incroyable, mémorable, qui rassembla une foule inimaginable de spectateurs. Déjà, à cette époque, l'association des Toques Nivernaises présidée par Jean-François Boschetti, était présente à nos côtés pour confectionner le millier de repas.

Fort de cette réussite, et avec des finances confortables, voilà repartis les infatigables bénévoles pour un deuxième spectacle intitulé "Toine le galvacher" présenté les 9 et 10 août 2013. Il s'agissait de mettre en scène la vie d'un galvacher du Morvan. Après coup, il faut bien s'imaginer l'énergie qu'il aura fallu pour constituer le dossier de presse, la recherche pour le visuel de l'affiche, la recherche de financements, la participation à l'écriture du scénario, les partenariats à mettre en place, les prises de risques, la conception des décors, la création des 100 costumes, la mise en place de la chorale et toutes les répétitions. Devenu président, François Bouchoux était à la tête de ce son et lumières, qui fut lui aussi mémorable à tout point de vue.



En marge du comice du monde rural de Moulins-Engilbert qui a eu lieu les 8/9/10 août 2014, SMS organisa un nouveau spectacle intitulé "Edmond G. 1895-1916 Mort pour la France" le 23 août 2014 à Villapourçon. Il s'agissait de retracer la vie, trop courte, d'Edmond Gravereau, poilu de Villapourçon à travers ses lettres authentiques. Chaque figurant gardera un souvenir ému de ce beau spectacle écrit en collaboration avec Paule Gauthé-Ranty détentrice des effets personnels d'Edmond Gravereau. Là encore, l'ingéniosité des couturières et des décorateurs, la présence des chevaux de traits, l'apparition des oies, la représentation de tous les métiers de ces figurants, la mise en scène des enfants à l'école, les effets spéciaux, le son et les lumières, l'envolée des ballons pour le final... laisseront un souvenir impérissable à tous les participants. Ce fut un spectacle émouvant.

Puis, les 12 et 13 août 2016, ce fut la création de "L'Étang des Légendes" et le retour sur la commune de Sermages autour de l'étang de la "maison neuve". Là encore, les protagonistes se sont surpassés, notamment par rapport aux conditions de départ, ni eau, ni électricité, ni salle, ni toilettes, ni rien d'ailleurs, à part un étang et un grand champ ! Mais peu importe ! Là encore, il a fallu concevoir les décors, fabriquer des costumes, répéter et répéter encore (parfois sous la pluie) pour arriver à dévoiler un son et lumières, encore grandiose. On note dans le Sermageois N° 110 que 1 818 personnes ont assisté à ce spectacle et que 760 repas furent servis sur les deux jours. Là, encore, impressionnant ! L'étang des légendes mettait en scènes des personnages bien mystérieux tels que la Vouivre, le m'neu d'loups et bien d'autres encore, et ceci grâce à un important travail d'écriture et de mise en scène réalisés par un membre actif de l'association.



1914-1918 / 2014-2018, 100 ans séparent ces dates, il n'en n'aura fallu que 4 pour remonter le spectacle "Edmond G. 1895-1916 Mort pour la France" une deuxième fois les 3 et 4 août 2018 à Villapourçon. Ce sont près de 1000 spectateurs qui virent la mise en scène du chemin de guerre d'Edmond, paysan charron au village des Moynes à Villapourçon. Dans le Sermageois N°118, nous relations le début de la bande son : "Nous sommes le 2 août 1914, les moissons ne sont pas terminées et le soleil ardent fait crépiter les blés.

Les hommes sont forts et pleins d'ardeur, les femmes sont belles malgré les tâches rudes de l'époque. Tout le monde s'active au village et dans les champs chacun laisse apparaître sa joie de vivre, quand tout à coup..." Ce spectacle aura généré beaucoup d'émotions aussi bien chez les spectateurs que chez les acteurs et chacun aura pensé aux 175 soldats morts, là-bas, au front.

Parallèlement à tous ces spectacles, SMS organise des veillées, énormément d'animations de tous genres relatées dans tous nos Sermageois.

Puis, le COVID est passé par là. Comme dans beaucoup d'associations, les bénévoles se font plus rares, nous avons aussi tous vieillis depuis le 8 avril 2011. Les conditions ne sont plus là pour remonter, avec toute la complexité que cela représente, un son et lumière.

Notre président François Bouchoux présenta sa démission le 4 juillet 2024. Nous tenions à vous relater quelques passages de sa lettre : "Depuis l'an 2013 je préside bénévolement et avec passion l'association Sud Morvan en Scènes, association ayant pour objectif de créer du lien social, de la convivialité, du bien vivre ensemble sur notre territoire par le développement d'actions culturelles ou historiques qui représentent des valeurs auxquelles je suis particulièrement attaché. Je pense avoir donné toute mon énergie en ce sens... Malheureusement, j'ai le regret de constater que ma vision du monde associatif ne fait pas l'unanimité au sein de notre groupe... Je viens alors, par la présente, vous présenter ma démission".

Voilà, c'est pourquoi nous souhaitons, à travers cet article, résumer les moments forts de cette association, pour que chaque lecteur puisse se rendre compte de la tâche accomplie. Nous souhaitons rendre hommage à tout l'investissement du président François Bouchoux, à toute l'énergie des figurants, des costumiers, des décorateurs, à tous nos partenaires, aux fous rires partagés, aux craintes quand la pluie cesse de tomber cinq minutes avant une représentation... et à ce grain de folie qui nous a permis de réaliser tant de beaux événementiels.

Après deux assemblées générales extraordinaires, la mise en sommeil de l'association a été entérinée le 28 novembre 2024 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en avril 2025. SMS a tout pour redémarrer, du matériel, de la trésorerie, une salle des associations rénovée... Il ne manque qu'un bureau et la désignation d'un président. Il n'y a plus qu'à ! A bon entendeur salut !

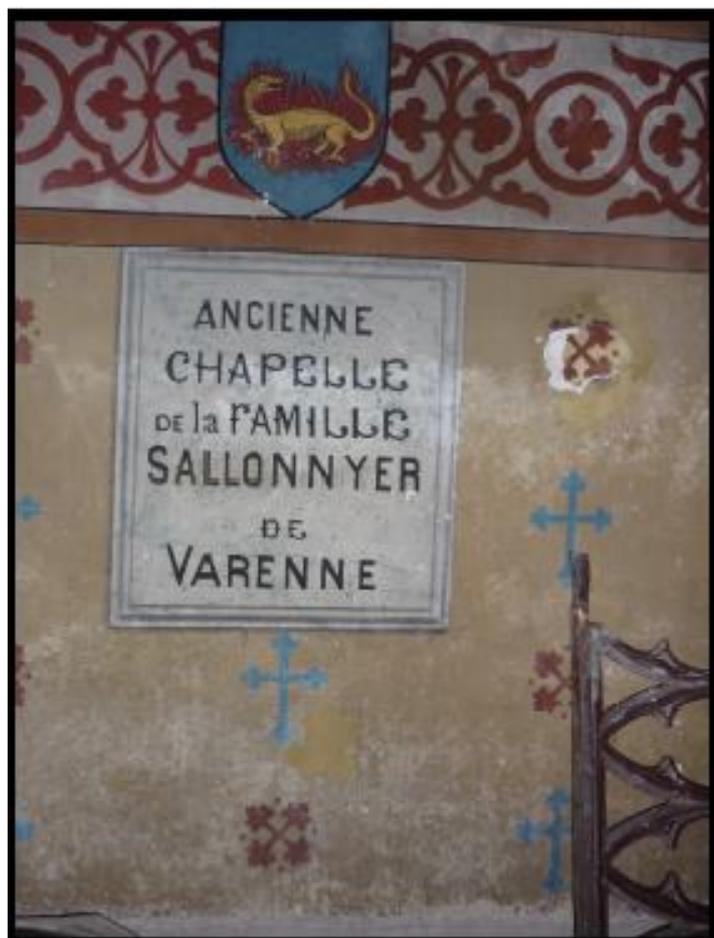
Contact : Christophe Marceau, nommé gestionnaire le temps de la mise en sommeil.

Mail : christophe-58110@hotmail.fr

Les Sermageois contestent la propriété de sieur Sallonnyer 1771 et 1772

Texte Jacquié Bernard

Photo Serge Bernard



Sermages Chapelle Sallonnyer de Varenne

Simon Sallonnyer, demeurant en la ville de Moulins-Engilbert a des ancêtres (Guillaume 1er) qui ont fait ériger une chapelle en l'église de Sermages, en l'an 1492. Or Simon veut placer "un banc ou siège" dans cette chapelle. Pour comprendre la suite il est important de définir ce qu'est ce "banc ou siège". Ce n'est pas, comme on serait tenté de le croire, un banc sur lequel on peut s'asseoir pour écouter les offices. Reportons-nous à l'acte du 23 décembre 1728 passé chez maître Dubois : les fabriciens de l'église de Moulins-Engilbert *"ont permis et consentent que Demoiselle Marie-Louise Dosnon, femme de Mr Janisse... mette... un siège en la chapelle Notre-Dame de Lorette au-dessus des bancs de Mr Philibert Bessons... ledit siège pour servir audit sieur Janisse et à la dite damoiselle Dosnon son épouse, leurs enfants et descendants, et sans qu'on puisse inhumer d'autres personnes dans la dite place que de leur consentement"* On l'aura compris, un banc est une place destinée à l'inhumation d'un individu ou d'une famille.

Simon Sallonnyer *"s'est présenté pour prendre possession (des vitraux sur lesquels) sont empreintes les armoiries de la famille Sallonnyer, mais la plus grande partie des habitants s'y opposa sous prétexte que le lieu était destiné pour la sépulture des petits enfants"*.

On voit, par ces propos, qu'il a dû y avoir déjà pas mal de tension et Simon a obtenu une ordonnance en date du 16 janvier, lui permettant *"de faire placer un banc ou siège en lad. Chapelle pour en jouir en même droit que ses prédécesseurs à la charge de l'entretenir et fait défense au sieur curé de lad. Paroisse d'y inhumer les enfants"*.

Un acte du notaire Rebregot, en date du 19 mars 1771 nous apprend que ce jour-là, convoqués, les habitants de Sermages se trouvent devant la porte de l'église, à la sortie de la messe. Vingt hommes sont là, nous connaissons leur nom, pour délibérer au sujet d'une affaire en cours depuis déjà pas mal de temps puisque le 16 janvier de la même année, Simon Sallonnyer avait obtenu une ordonnance lui donnant raison dans le conflit qui l'opposait aux Sermageois. Voyons quel est l'objet de cette "affaire".

Histoire d'histoires

Les Sermageois ne se tiennent pas pour battus et vont adresser une requête à Monseigneur l'Evêque de Nevers, disant que *"cette chapelle ne s'est jamais appelée la chapelle de Vareennes,"* que les armoiries ne sont point *"emprintes sur les vitres"* et que le sieur Sallonnyer ne peut être propriétaire d'une chapelle sans titre, car il ne paie aucune rétribution à la fabrique de cette paroisse.

De plus, ce lieu sert de sépulture aux petits enfants et il a été réparé aux frais de la fabrique après que la foudre eût endommagé couverture et charpente, il y a de cela 50 ans.

Ces arguments nous renvoient aux Registres paroissiaux : les plus anciens que nous ayons trouvés datent du XVIIIe siècle et on y voit que les enfants sont enterrés dans *"la chapelle de Vareennes ou Varaines"* et ce, jusque dans les années 1769. Les Sermageois et leur curé sont de bien mauvaise foi, il est vrai ! Et pourtant, cette affaire va traîner en longueur, personne ne voulant céder et on retrouve les mêmes, le 8 mars 1772.

Ils sont 25, ce jour-là, devant la porte de l'église, convoqués *"au son de la cloche"* à l'issue de la grand-messe. Les fabriciens, Maribas et Thirault leur lisent *"à haute et intelligible voix"* l'ordonnance de Monseigneur lieutenant de la généralité de Moulins (Allier) qui fait suite à la requête qu'ils lui avaient adressée.

Les habitants assemblés doivent examiner les titres *"du sieur Sallonnyer de Vareennes se prétendant propriétaire d'une chapelle en l'église de Sermages et délibérer entre eux de leur validité"*. Mais le sieur Sallonnyer, convoqué, lui aussi, n'est pas présent ! L'assemblée donne alors tout pouvoir aux fabriciens pour *"poursuivre jusqu'à jugement définitif"*.

Quel a été le jugement définitif ? Nous ne l'avons pas trouvé, hélas !

Toujours est-il que le 18 juin 1781, la grosse cloche de Sermages a été bénite en présence du Sieur Sallonnyer et de madame Duclerroy... On peut donc supposer que la paix est revenue dans le village...

Bibliothèque

Bonjour chers lecteurs et chères lectrices,

J'espère que vous avez tous passé un très bon Noël auprès de ceux qui vous sont chers. Notre bibliothèque a repris du service le 20 décembre, suite aux travaux effectués dans la salle attenante.

Début octobre, la mairie de Brinay nous a donné un stock de livres, suite à la fermeture définitive de leur bibliothèque. Nous les en remercions vivement.

J'ai également quelques livres que j'ai lus dernièrement. Je vous attends donc tous les vendredis à 17h pour partager un moment convivial autour d'un petit verre et d'un gâteau.

Je vous souhaite à tous une belle année 2025.

Maryse



Agenda des Manifestations

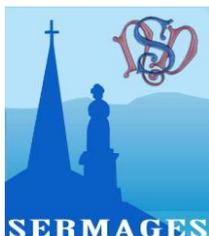


THEATRE le mercredi 12 février 2025

Organisé par la CC Bazois Loire Morvan et la Maison de la Culture de Nevers, théâtre d'objets de marionnettes pour adultes, Melting Tof.

A la salle de socioculturelle de Sermages, à 20h.

Tarif de 6 à 12€.



THEATRE le samedi 22 février 2025

La Malle au Grenier vient présenter « la cuisse du steward ».

A la salle de socioculturelle de Sermages, à 17h.

Entrée au chapeau.

L'Association A Notre Dame de La Salette proposera une buvette et un encas, avec assiette salée et/ou sucrée. Info au 06 87 25 02 78.



PLECHIE le samedi 8 mars 2025

Dans le cadre du « mois de la Pléchie en Morvan », venez nous retrouver à partir de 9h, à la sortie de Sermages direction Château-Chinon, le long de la RD 37, chez M Gilbert Boulin.

Organisé par la commune de Sermages.



SOIREE TARTIFLETTE le samedi 22 mars 2025

Organisé par le Comité des Fêtes.

A la salle socioculturelle de Sermages, à partir de 19h30.

Soirée karaoké animée par Nicolas Robinet (et son orchestre les tuyaux percés).



CONCOURS DE BELOTE le mercredi 30 avril 2025

Organisé par le Comité des Fêtes de Sermages.

A la salle de socioculturelle de Sermages, à 19h.

Restauration possible sur place, après le concours.

Annonces



Afin d'accueillir au mieux les nouveaux sermageois, ces derniers sont invités à se faire connaître en mairie auprès de la secrétaire pendant les horaires d'ouverture, ou pendant les permanences du samedi matin. Cette démarche permettra d'apporter des informations précieuses sur le fonctionnement de notre territoire et avant tout de faire connaissance.



CCAS à votre service :

Pour vos petits travaux ou entretiens extérieurs, inscrivez-vous directement auprès de la secrétaire de mairie.



Les personnes qui le désirent ont la possibilité de recevoir la newsletter de l'Office de Tourisme. Vous pouvez vous inscrire à la mairie ou en faire la demande à l'adresse suivante : tourisme@rivesdumorvan.fr



Si vous désirez recevoir par mail les informations diverses sur la vie du territoire, merci d'envoyer vos coordonnées à l'adresse suivante : commune-de-sermages1@orange.fr



Le sermageois est actuellement distribué dans votre boîte aux lettres. Une version numérique gratuite vous est également proposée. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire en mairie ou en faire la demande à l'adresse suivante : commune-de-sermages1@orange.fr



Remerciements

Pour les dons au profit du CCAS par le maire et ses adjoints.

Pour les dons occasionnels de livres et revues pour la bibliothèque.

M. et Mme Ceska pour le don de 250€ au profit du CCAS.

M. Courdavault pour le don de Chrysanthèmes.

La mairie de Brinay pour le don de livres.

Remerciements à Maryse et Marc Astier pour le tri des livres.



N'oubliez pas de :

- Jeter vos appareils électriques ou électroniques dans le conteneur à la mairie (rasoirs, téléphones, jouets à piles...)
- Retirer votre carte d'accès à la déchetterie ainsi que les sacs roses et jaunes aux normes de la collecte, disponibles en mairie.
- Bien trier vos déchets.

POUR SE DISTRAIRE

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Horizontalement :

- 1 – La dernière venait de Chine.
- 2 – Sinuant.
- 3 – Demi-tante. Moteur à injection.
- 4 – Solvant.
- 5 – Jeu de stratégie chinois. Assassinier.
- 6 – Lésions traumatiques.
- 7 – Ancien pays de l'Est. Panorama.
- 8 – Le travail commence lorsqu'on les perd. Orient.

Verticalement :

- A – Plante utilisée pour les soupes du téléthon.
- B – Constrictor.
- C – Sa reconstruction vient de s'achever. Lettre grecque.
- D – Petite pièce pour deux voix ou deux instruments.
- E – Pronom étranger. Ursidés.
- F – Poudre d'escalade.
- G – Capitaux.
- H – Sortie de messe désordonnée. Il peut être sportif ou de table.

8			6	3		7		
7					1		2	
	9	6			8	3		5
6	1			7		5		
					5			
			4	8				
			2		6		8	
3		9		5				
	6							

Les péripéties de Tic & Tac

Tic heureux de sa nouvelle relation amoureuse...

Super Tac ! Elle a quel âge ?



Oh... une petite cinquantaine...

La cinquantaine ! T'es malade ça pourrait être ta mère !

Sûrement pas ! C'est la tienne !



Ça y est Tic, j'ai une nouvelle copine !

On ne dit pas....., on dit..... !

- On ne dit pas un promoteur, mais un bon mécano !
- On ne dit pas l'aberrance, mais ce curé sent le mois !
- On ne dit pas professeur, mais un spécialiste de la correction humiliante !
- On ne dit pas saccadé, mais un étui pour fourreau de protection !
- On ne dit pas un bon Chiroubles, mais ce brave homme défèque de la menue monnaie russe !

Citation :

Un habitant de Meaux est appelé un "meldois".
S'il visite la ville de Montcuq.
On aura un Meldois dans Montcuq!

Inconnu



Solutions du n°142

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	P	O	P	U	L	A	C	E
2	E	R	O	S	I	V	E	S
3	T	I	T	I		E	S	T
4	A	F	I	N		C	S	A
5	R	I	R	E	S		E	M
6	A	C	O	R	E	S		P
7	D	E	N	A	T	U	R	E
8	E	S		I	S	S	U	E

8	9	3	5	4	1	2	6	7
5	7	1	2	6	9	3	4	8
6	2	4	7	3	8	1	9	5
1	5	6	3	9	2	8	7	4
3	8	9	4	5	7	6	2	1
7	4	2	1	8	6	5	3	9
2	6	5	8	7	5	9	1	3
9	3	7	6	1	8	4	5	2
4	1	8	9	2	3	7	8	6